

Bulletin du RCHTQ

*Regroupement des chercheurs-chercheuses en
histoire des travailleurs et travailleuses du Québec*



■ Volume 35, numéro 2 (90), automne 2009

Le Bulletin du Regroupement des chercheurs-chercheuses en histoire des travailleurs et travailleuses du Québec (RCHTQ) est publié deux fois l'an. Fondé en 1972 par un noyau de chercheurs intéressés à développer l'histoire ouvrière, le RCHTQ publie son Bulletin depuis 1974.

Conseil d'administration : Jacques Rouillard (président et professeur à l'Université de Montréal), Jean-Claude Dionne (secrétaire-trésorier), Marc Comby (responsable de l'édition du Bulletin, historien et archiviste à la Confédération des syndicats nationaux), Éric Leroux (Responsable de la vitrine du livre et professeur à l'Université de Montréal), Martin Petitclerc (conseiller et professeur à l'Université du Québec à Montréal).

Abonnement : (2 numéros par année):

Individu : \$ 20.00

Institution canadienne : \$ 25.00

Institution étrangère : \$ 30.00

(Les anciens numéros sont disponibles au coût de \$12.00 le numéro)

Paiement par chèque au nom du RCHTQ

Adresse : RCHTQ , Département d'histoire, Université de Montréal,
 C.P. 6128, succursale Centre-Ville, Montréal, H3C 3P8.

Envoi de manuscrit, d'information ou d'annonce d'évènement: la même adresse.

Photo de la couverture : LA BOURSE DU TRAVAIL DE LA VILLE DE QUÉBEC
(Source : BAnQ : *Le Soleil*, 15 décembre 1910, p.12.)

Site internet : <http://www.hist.umontreal.ca/recherche/ftthq/HTTQ.html>

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Canada

Bibliothèque nationale du Québec

ISSN 1187-6484

ARTICLES

- 4 La réception de *Rerum Novarum* dans un sol préparé d'avance : la province de Québec
Peter Bischoff
- 9 La Bourse du travail de la ville de Québec (1905-1939)
Jean-Claude Dionne

LA VITRINE DU LIVRE

- 15 *Philippe Vaillancourt : militant syndical et politique, Montréal, vlb, 2009, 161 p.*
Marc Comby
- 17 *Les nouveautés*

THÈSES ET MÉMOIRES

- 20 *Mémoires de maîtrise*

DOCUMENTS

- 25 *La grève de la Société amicale et bienveillante des charpentiers de vaisseaux de Québec (1840)*
- 27 *Sauvons la mémoire ouvrière !*

La réception de *Rerum novarum* dans un sol préparé d'avance : la province de Québec¹

Peter Bischoff
Université d'Ottawa

L' historiographie est unanime sur le sujet : l'encyclique de Léon XIII sur la question ouvrière, *Rerum novarum*, diffusé en 1891(2), est d'abord passée presque inaperçue, au Québec. Il faut attendre le commencement du XXe siècle, soulignent les historiens, pour que l'Église porte une véritable attention à la question sociale. Suite à des grèves de grande ampleur et des campagnes des syndicats internationaux, *Rerum novarum* semble finalement pousser l'Église à l'action et à justifier son encadrement plus serré des ouvriers, notamment par le syndicalisme catholique.

Vue de cette manière, la réception de *Rerum novarum* occulte toutefois la fascinante expérimentation d'une élite laïque et cléricale qui cherche, dès le milieu de la décennie 1880, à convaincre les travailleurs de renoncer à la grève, d'abandonner les liens avec les syndicats américains et de se regrouper plutôt en sociétés de secours mutuel catholiques. Notre communication veut montrer que *Rerum novarum* est reçu dans un sol préparé d'avance. Selon la lecture qu'en fait cette élite, l'encyclique vient en effet confirmer l'orientation et les moyens déjà adoptés. Ainsi, nous allons voir qu'avant que l'Église ne se mêle du fonctionnement des syndicats, avant qu'elle

ne contribue à l'édification du syndicalisme catholique, elle va jouer un rôle clé dans l'essor phénoménal des sociétés de secours mutuel catholiques. Ces dernières représentent pour l'élite un remède aux tensions entre les classes sociales, aux influences étrangères, à la mixité religieuse et aux dangers posés par les sociétés défendues ou douteuses.

Pour commencer, effectuons d'abord un bref retour sur l'encyclique *Rerum novarum*. Le message papal annonce un virage important de l'Église qui se rapproche des masses ouvrières. Toutefois, des historiens et des spécialistes en relations industrielles ont donné une présentation à notre avis incomplète de l'encyclique, souvent ramenée à une annonce du catholicisme social et du syndicalisme catholique à venir. Promis dès octobre 1889, par Léon XIII, à l'occasion d'un pèlerinage de travailleurs français à Rome, le document sera rédigé entre juillet 1890 et mai 1891, en 4 versions successives, par autant de clercs différents, sous la supervision étroite du pape. *Rerum novarum* condamne le socialisme, mais reconnaît à l'État et à l'Église une responsabilité face au bien-être de la classe ouvrière. S'opposant à la théorie de la lutte des classes, le Pape y affirme la

complémentarité des intérêts entre le Capital et le Travail. Les ouvriers possèdent des droits naturels, dont celui à l'organisation. Ainsi, le document souligne l'importance des sociétés de secours mutuel, mais davantage encore celle des corporations ouvrières, définies soit comme des associations professionnelles composées seulement d'ouvriers ou comme des organisations mixtes, c'est-à-dire qui regroupent patrons et travailleurs. Une fois, sur plus de 14 000 mots, le mot « syndicat » est également mentionné. [Il s'agit en fait d'un ajout de toute dernière minute]. Bref, le texte pontifical n'impose pas de modèle : il laisse la porte ouverte à une diversité d'organisations. Et, attention, il prend également soin de spécifier que si le but des associations est l'accroissement « des biens du corps, de l'esprit et de la fortune », « il faut viser avant tout à l'objet principal qui est le perfectionnement moral et religieux. »(3)

L'encyclique surprend les libéraux, soulève les protestations de socialistes et même d'éléments conservateurs au sein de l'Église. En fait, de par sa complexité, il se prête à plusieurs interprétations. Au Québec, sa diffusion est annoncée dès le 18 mai dans la presse. Du 20 juin au 8 août, le journal *La Vérité*, de l'ultramontain Jules-Paul Tardivel, en publie la version intégrale, par tranches, sans exprimer aucun commentaire. Entretemps, le vicaire général de l'archidiocèse de Québec, Mgr. Marois, transmet la copie française officielle de l'encyclique aux curés du Québec pour étude et la formation des fidèles. Qualifiant le document d'« admirable », Marois reste toutefois silencieux sur son enseignement et sa portée. Les clercs et leurs alliés seraient-ils surpris par les instructions papales? Pour plusieurs, en effet, l'interventionnisme de l'État et l'organisation autonome des ouvriers

constituent des voies parsemées de dangers, dont l'exploration ne devrait pas être encouragée. Ils vont s'approprier l'encyclique, mais par une lecture conservatrice de son message, une lecture qu'ils effectuent à travers les lunettes de la position élaborée récemment face au syndicalisme, la franc-maçonnerie et le neutralisme religieux.

En juin 1884, l'encyclique *Humanum Genus* mobilisait les catholiques contre la franc-maçonnerie et les sociétés défendues. Lorsque Rome rangea quelques mois plus tard les Chevaliers du Travail parmi ces sociétés condamnées, l'archevêque Taschereau en profita pour exiger des catholiques qu'ils en sortent. Il s'attaquait ainsi au droit de grève et à l'influence américaine sur le syndicalisme québécois, poussant ce dernier sur la défensive. Au même moment, soutient Martin Petitclerc, les laïcs petits-bourgeois d'origine canadienne-française, inspirés par l'encyclique *Humanum Genus*, participaient activement à la formation et la multiplication des sociétés de secours mutuel, vues comme un lieu de réconciliation des classes sociales⁴. Quelques années avant l'annonce de *Rerum novarum*, donc, les sociétés de secours mutuel étaient déjà perçues comme un véhicule de choix pour encadrer et orienter les catholiques canadiens-français, et, bien sûr, bonifier leur situation matérielle.

Nos propres recherches pointent dans la même direction. Ainsi, avons-nous trouvé la trace d'une assemblée publique monstre, tenue en novembre 1889 à Québec, où des avocats, des médecins et des hommes d'affaires ont appelé les 8000 ouvriers présents à quitter les rangs des Chevaliers du Travail, pour fonder une association mutualiste canadienne-française, indépendante des Américains. De même,

nous avons aussi remarqué que le clergé joue un rôle de premier plan dans l'essor fulgurant du nouveau type de sociétés de secours mutuel au Québec : les sociétés catholiques de forme fédérative, dont la croissance repose sur l'expansion de succursales. Des évêques de la province ecclésiastique du Québec siègent au sommet de certaines de ces associations comme présidents honoraires, aviseurs spirituels ou aumôniers généraux, leur prêtant crédibilité et prestige. Certaines des sociétés profitent aussi de lettres circulaires de l'épiscopat autorisant l'établissement de succursales dans leur diocèse et louant leur mission de combat contre les effets pernicioeux des organisations secrètes(5). Très souvent, l'unité territoriale de ces sociétés fédérales correspond à la paroisse. Pas étonnant alors de voir un vicaire ou un curé servir de chapelain à la succursale et se faire agent recruteur. Une analyse de la croissance des effectifs et du nombre de succursales des sociétés fédérales semble indiquer que le commencement de 1888 marque une véritable envolée de ces organisations dans la province. Serait-ce que la levée de l'interdit pesant sur les Chevaliers du Travail par Rome, en avril 1887, a poussé l'élite à étendre l'influence « bienfaisante » des associations mutualistes?

Avec la parution de *Rerum novarum*, en 1891, la ferveur promutualiste au sein du clergé semble se voir confirmer. Il y a bien des ultra-conservateurs comme l'abbé Henri Defoy, vicaire de la paroisse Saint-Roch, qui, commente l'encyclique devant les ouvriers de Québec, le 15 mai 1892, en ne parlant que de résignation à la condition de salarié, de soumission aux patrons et de piété. Pas un mot sur le droit à l'organisation, l'intervention de l'État ou de l'Église pour corriger les abus les plus criants du

capitalisme. L'année suivante, face aux travailleurs réunis à l'Église Saint-Sauveur, pour célébrer la fête du travail, notre abbé récidive. Le curé David Gosselin, directeur de la *Semaine religieuse de Québec*, a cependant vu à une diffusion plus exacte de la lettre de l'encyclique. À la fin de 1891, il publiait à cet effet un catéchisme populaire de *Rerum novarum*. Le document d'une trentaine de pages reconnaît « aux corporations ou syndicats » la responsabilité d'exiger un salaire suffisant pour les ouvriers(6). Il répète aussi avec plus d'emphase que les sociétés de secours mutuel et surtout les corporations ouvrières peuvent « contribuer à un rapprochement » entre patrons et travailleurs(7). En termes voilés, la catéchisme met aussi en garde les ouvriers contre les syndicats d'origine américaine, gouvernés « par des chefs occultes » et susceptibles d'obéir à « un mot d'ordre hostile... à la sécurité des nations. »(8) Bref, son message abonde dans la voie suivie depuis quelques années, celle prônant un renforcement des sociétés de secours mutuel.

La production du catéchisme du curé Gosselin reçoit d'ailleurs l'appui du cardinal Taschereau qui écrit dans une lettre adressée à l'auteur et publiée au début du manuel :

« J'approuve et bénis de tout mon cœur ce projet qui ne peut manquer d'avoir d'excellents résultats. Tous les jours de nouveaux faits viennent démontrer la nécessité de faire connaître à tout le peuple les principes contenus dans l'Encyclique, et qui seuls peuvent opérer un rapprochement parfait entre les différentes classes de la société.(...) »

J'espère que ce travail... sera bien accueilli par le public et en particulier par mon clergé, qui se fera sans doute un devoir de le propager, en le mettant dans

les bibliothèques de paroisses et en le donnant comme récompense dans les écoles, et dans les catéchismes. »(9)

Au cours des années suivantes, *Rerum novarum* servira à stimuler et à justifier l'expansion des sociétés de secours mutuel, en particulier celles patronnées directement par l'Église, où l'influence cléricale s'exprime par la présence d'aumôniers et le libre accès aux réunions de tous les membres du clergé. La montée du nationalisme, avec la pendaison de Louis Riel, la crise scolaire manitobaine et l'émigration massive des Canadiens français, contribuent certainement à porter le mouvement, et à rapprocher laïcs et clercs dans le projet mutualiste.

Comment les ouvriers accueillent-ils la voie proposée par l'élite laïque et cléricale? Parmi les Chevaliers du Travail, un nombre appréciable de travailleurs vont demeurer au sein de ses loges jusqu'à la fin du siècle. Certains, tout en conservant leur allégeance au mouvement, vont aussi prendre part au nouveau mutualisme. C'est avec surprise que nous avons découvert que des officiers des Chevaliers du Travail dirigent la Société bienveillante Saint-Roch et l'orientent dans la nouvelle voie (rapprochement avec l'Église et établissement de succursales). D'autres, comme les cordonniers monteurs, vont quitter les Chevaliers du Travail pour adopter un militantisme plus militant. Dans leur grève de 1891, les monteurs verront les patrons leur promettre la réouverture des usines à condition de remplacer leur union par une société de secours mutuel. Il semble que de nombreux ouvriers entrent dans les nouvelles organisations : par désir de protection financière; pour mieux participer à la sociabilité de la communauté paroissiale ou par sentiment de contribuer à un grand projet collectif de réveil national. Selon l'historien Yvan Rousseau, les ouvriers formeraient, par

exemple, jusqu'à 50% des membres de la Société des artisans.

Pour le clergé, l'occasion est belle de se rapprocher des fidèles, de les sensibiliser davantage à la morale catholique et de veiller à son respect. D'un autre côté, avec la multiplication du nombre d'aumôniers, les clercs apprennent à mieux connaître la situation des masses et leurs ambitions dans un Québec changeant s'urbanisant et s'industrialisant. Il y a lieu de croire que cette expérience de terrain va les amener à une participation plus intense, c'est-à-dire à l'action catholique militante et conquérante du début du XXe siècle, dont le syndicalisme catholique et ses aumôniers sociaux compteront parmi les composantes les plus remarquées.

Je termine donc sur cette phrase et j'ose affirmer : l'encyclique *Rerum novarum* survient non seulement dans un contexte préparé d'avance, mais elle exerce aussi une influence notable et immédiate sur le mouvement associatif québécois de la fin du siècle.

Notes et références

1 Texte de la communication lue le 31 mai 2010 au congrès annuel de la Société historique du Canada, tenu à l'Université Concordia. Une version plus étoffée du document, pour publication dans une revue savante, est en voie de préparation.

2 Léon XIII, « Lettre encyclique sur la condition des ouvriers », dans *Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Québec*. Québec, A. Côté & Cie, 1893, vol. 3, p. 217-254.

3 *Ibid.*, p. 250.4 Martin Petitclerc. « *Nous protégeons l'infortune* ». *Les origines populaires de l'économie sociale au Québec*. Montréal, VLB éditeur, 2007, p. 181-182.

5 *L'Association*, 9 août 1890, p. 2.

6 David Gosselin. *Catéchisme populaire de la Lettre encyclique de Notre Très Saint-Père Léon XIII*. Québec, A. Côté, 1891, p. 26.

7 *Ibid.*, p. 27.

8 *Ibid.*, p. 28.

9 *Ibid.*, p. 2.

LA BOURSE DU TRAVAIL DE LA VILLE DE QUÉBEC (1905 à 1939)

Jean-Claude Dionne

Cet article décrit l'histoire de la première Bourse du travail au Québec, soit celle de la ville de Québec. Le premier projet remonte à 1902, mais ce n'est qu'en 1905 que le Conseil central des métiers et du travail de Québec et Lévis (CCMTQL) fait l'acquisition d'un immeuble situé au 692 rue St-Vallier dans le quartier St-Sauveur¹. En 1901, le Conseil qui regroupe la plupart des syndicats de Québec compte une vingtaine de syndicats affiliés pour des effectifs d'environ 5000 membres.² Les délégués de ces syndicats se réunissent environ à toutes les deux semaines pour adopter des résolutions destinées aux pouvoirs publics, principalement acheminées vers le Conseil de ville de Québec.

Depuis la création du Conseil en 1889, les délégués tiennent leurs réunions, d'abord à la salle de l'Union Typographique (Rue St-Gabriel) jusqu'en 1905, puis principalement à la salle Patoine (250 rue St-Joseph). À l'occasion, ils utilisent aussi la salle de l'École Nationale (33 rue d'Auteuil), la salle Moisan (261 Ste-Hélène, coin Caron), la salle Montreuil (87 Rue d'Aiguillon) et la salle de l'Union St-Joseph (45 rue Caron). Quant au Conseil fédéré des métiers et du travail de Québec et Lévis (CFMTQL) fondé en 1903 pour regrouper les syndicats internationaux,

il utilise, de 1904 à 1920, plusieurs salles dont celle de l'École Nationale, la salle Patoine, la salle Montreuil, la salle Pageot, la salle Union St-Joseph et la salle Union Commerciale (110 Du Pont). De 1921 à 1935, les réunions ont lieu dans la salle de la Bâtisse Club des Marchands, 272 Des Fossés (aujourd'hui boulevard Charest). Les autres syndicats tiennent leurs réunions notamment dans les salles Galarnau (87 rue d'Aiguillon), Lacroix (167 rue des Fossés), Plamondon, St-Pierre et à la salle paroissiale Limoilou.

Le projet d'une «maison du peuple»

Les syndicats ouvriers, par l'entremise du CCMTQL, décident, à la fin du dix-neuvième siècle, d'ériger leur propre édifice que l'on désigne du nom de «La Maison du Peuple» où la classe ouvrière pourrait y avoir accès en tout temps. Il est prévu que la bâtisse soit pourvue de salles pour les réunions publiques, de salles de récréation, d'une bibliothèque, d'une salle de lecture, etc.⁽³⁾ C'est un projet qui demande beaucoup de préparations et de supports. C'est pourquoi, ce n'est qu'au début de décembre de 1902 que Edmond Barry, président, et Arthur Marois trésorier, rencontrent le maire Parent, accompagné des échevins Marois et Ulric Cantin pour expliquer leur projet. Ils veulent acheter au

plus bas prix possible une partie du terrain détenu par la ville qui est situé coin des rues Ste-Hélène et Bayard, quartier St-Vallier. Leur intention est d'y ériger une bâtisse de quatre étages de 80 pieds sur 100 ayant façade sur les deux rues au coût de \$15 000. Elle comprendrait notamment une école technique pour les artisans et des salles de réunion pour les différents syndicats(4). Le maire répond qu'il est bien disposé envers le projet et promet de faire tout ce qui peut pour être agréable à «la classe ouvrière». Mais avant tout, il veut soumettre le projet au Conseil de ville. Entretemps, il les invite à informer le trésorier de la Ville qu'ils désirent obtenir les terrains afin qu'ils ne soient pas vendus séparément avant que le Conseil décide de se pencher sur la requête du Conseil. Le président Barry fait parvenir une lettre à ce sujet en janvier 1903(5).

Le 20 janvier 1903, les représentants du Conseil expliquent leur projet aux membres du Comité des finances de la ville. Le syndicaliste F. X. Boileau souligne que : «Le projet en est très avancé puisque la bâtisse est déjà baptisée : «La Halle du travail» et peut-être plus tard «La Bourse du Travail». Elle sera divisée en département suivant les besoins. On y verra entre autres un bureau de placement pour les ouvriers.» Selon lui, les ouvriers devraient avoir accès à une bibliothèque composée de livres scientifiques et de revues, à une salle où l'on donnera des conférences et des représentations théâtrales. Comme le Conseil compte des syndiqués de plusieurs métiers, il ajoute que la bâtisse pourrait être construite de façon économique et avoir une belle tenue. Quant au terrain, les représentants du Conseil désirent un site central et suggèrent au comité de leur accorder la vieille halle, terrain situé au coin des rues de la Couronne et St-Joseph coté sud. Mais le maire réplique qu'il n'est

pas possible de construire sur ce terrain car, depuis de nombreuses années, il est occupé par de nombreux commerçants qui paient des taxes à la cité. Il termine en disant : «Permettez-moi de vous donner un conseil : choisissez un autre terrain, dans St-Sauveur par exemple près du marché St-Pierre, comme vous en avez d'abord eu l'idée, et alors il sera, je crois, facile de nous entendre et de régler en peu de temps la question; car je le répète, vous avez dans votre projet les sympathies du comité et de la population.»(6) Cependant, il n'y a pas eu de suite à cette demande. On peut penser que le terrain ne convenait pas aux besoins du Conseil ou encore que le prix demandé par la ville était trop élevé.

Le Bureau de placement du travail

Lors de la rencontre avec le Comité des finances, les représentants du Conseil désiraient aussi avoir un bureau de placement pour les ouvriers car les besoins étaient pressants. En 1903, le Conseil s'y emploie avec l'appui financier du Conseil de ville. Patrons et travailleurs peuvent s'y adresser sans frais. Le bureau, qui occupe un local à l'Hôtel-de-Ville, est d'abord dirigé par Joseph Tanguay puis par Georges Marois.⁷ Par la suite, il est situé au 431 rue St-Joseph, puis en 1904, au 425 rue St-Joseph dans les bureaux de la défunte Havana Cigar Co.⁸ On l'aménage dans la Bourse de Travail à partir de 1905 jusqu'en 1916.

La Bourse du Travail, rue Saint-Vallier

À la fin avril ou début mai 1905, le Conseil central fait l'achat d'un immeuble pour en faire la Bourse du Travail. Situé au 692 Saint-Vallier, il est acheté de Charles E. Roy,

marchand de cuir. Le secrétaire du Conseil, J.-P. Simard, voudrait que le Conseil de ville accorde une exemption de taxes. Sa lettre, qui est lue au Conseil le 19 mai 1905, est référée au Comité des finances.(9) Mais il ne semble pas qu'une telle exemption ait été accordée (10).

Cinq ans plus tard, au mois de mars 1910, deux promoteurs de Québec, Arthur Tremblay et Julien Daoust, veulent acheter la Bourse du Travail afin de convertir l'édifice en un théâtre. Les dirigeants du Conseil sont très réceptifs à cette demande, mais plusieurs syndiqués s'y opposent car l'édifice est très utile aux syndicats. Ils estiment qu'on ne peut puis par le vendre sans l'assentiment des syndicats affiliés au Conseil(11).

Le 13 avril 1910, il est question d'y loger un musée d'appareils pour la prévention des accidents du travail comme il en existe un à Montréal(12). Le projet est proposé à l'Assemblée législative par le député Louis Létourneau du comté de Québec Est. Il reçoit l'appui de Cléophas Blouin, député de Lévis, qui est un grand fabricant de chaussures, et de Joseph-Alphonse Langlois, député ouvrier de Saint-Sauveur. Lors des débats, c'est Armand Lavergne, député de Montmagny, qui suggère de loger le musée à la Bourse du Travail sous l'autorité des syndicats qui recevraient pour cela des subsides du gouvernement(13).

Mais un malheur survient dans la nuit du 14 décembre 1910, l'édifice ayant failli être totalement dévoré par les flammes et devenir une ruine complète. L'incendie éclate à 3h40 heures, dans la cave où se trouvent les fournaies. Le feu se propage aux étages supérieurs qui ne sont bientôt qu'un immense brasier. Le Club National, situé au second étage, a le plus souffert de l'incendie. Les différents jeux qui s'y trouvaient tels que des tables de billard et de pool sont une perte

totale. Les dommages se chiffrent à environ \$8 000 qui sont en partie couverts par les assurances. Les 22 associations qui y tiennent leurs réunions ont aussi subi des pertes assez considérables. Certaines perdent leurs livres, drapeaux et bannières, etc.(14). Néanmoins, les dégâts ne sont pas aussi considérables qu'on l'avait prévu au départ puisque deux salles sont disponibles pour des réunions à partir du 22 décembre et les réunions régulières du Conseil central reprennent sur une base régulière à partir de la mi-janvier 1911(15).

Formation des syndicats catholiques

En 1911, un groupe de syndicats quitte le Conseil central pour former le Conseil central national du district de Québec et Lévis (CCNDQL) dont la philosophie est beaucoup plus proche de la pensée de l'Église, notamment en ce qui touche l'uniformité des manuels scolaires dans les écoles publiques(16). Les syndicats de la ville de Québec se retrouvent alors affiliés à trois conseils centraux différents : le Conseil central des métiers et du travail (CCNMT), le Conseil central national du district (CCNDQL) et le Conseil fédéré des métiers et du travail formé de syndicats internationaux (CFMTQL). Au fil des ans, de nombreux syndicats quittent le Conseil central pour rejoindre le Conseil de district qui compte 17 syndicats affiliés ayant 6000 membres en 1916(17).

L'action du clergé catholique auprès des syndicats se poursuit avec la fondation d'un cercle d'études en 1915 destiné à éclairer les dirigeants syndicaux au sujet de la doctrine sociale de l'Église. Avec comme conséquence que plusieurs syndicats

acceptent de devenir des syndicats catholiques avec la présence d'un aumônier en mai 1917(18). Le Conseil de district admet lui aussi le principe de demander un aumônier en janvier 1918(19). Le mois suivant, le 19 février, les délégués du Conseil des métiers et du Conseil de district, réunis dans leur salle respective, la Bourse du Travail et la salle de l'Union Saint-Joseph à Saint-Roch, décident du principe de dissoudre leurs organisations pour se fondre dans un nouveau conseil portant le nom de Conseil central national des métiers du district de Québec(20). À leur réunion du 5 mars 1918, près de 80 délégués des unions nationales réunis à la Bourse du Travail procèdent à la création du nouveau conseil sous la présidence conjointe d'Ernest Bélanger et Adélarde Dumas, présidents des deux anciens conseils(21). Ils réservent à l'aumônier Maxime Fortin une place de choix à la droite du président(22).

Le Secrétariat des syndicats catholiques

La professionnalisation des syndicats se vérifie aussi au niveau des locaux qu'ils occupent. L'Action Sociale Catholique, qui relève de l'archevêché de Québec met sur pied un secrétariat syndical dont les bureaux sont inaugurés le 4 mai 1920. Il est situé en plein quartier ouvrier au 669 rue St-Vallier près de la Bourse du Travail. Les abbés Fortin et Delisle ainsi que le président du Conseil central, Gaudiose Hébert, y ont leurs bureaux. On y trouve aussi une salle de lecture et de réunion pour les divers comités dont le cercle d'études des ouvriers(23). À partir du mois de décembre 1920, l'Union nationale et catholique des charpentiers-menuisiers tient ses assemblées, non plus à la Bourse du Travail, mais au des Secrétariat des syndicats catholiques(24). Conscients que

la crise du chômage est de plus en plus grave, les chefs ouvriers décident d'y ouvrir un bureau de placement dirigé par trois commissaires, Pierre Beaulé, P. Drolet et l'abbé Fortin. Pour la seule journée d'ouverture, le 23 décembre 1921, ils accueillent cinq cents chômeurs(25). Une année plus tard, en début d'octobre 1922, les syndicats catholiques organisent un service de placement pour leurs membres au même endroit(26). En 1930, les bureaux du secrétariat sont déménagés au 308 rue St-Joseph et occupent le 288 St-Joseph pour la période de 1932 à 1939.

Quant à l'édifice de la Bourse du Travail, il est question en 1922 que la Ville de Québec le loue pour établir un dispensaire antituberculeux(27). La tuberculose, maladie très grave et véritable fléau partout en Occident durant la première moitié du 20^e siècle, est la première cause de décès par maladie infectieuse. Les débats sur cette question s'étendent sur plus d'un an au Comité des travaux publics de la ville de Québec. Finalement, la transformation de la Bourse du Travail en hôpital est abandonné au profit de celui des Sœurs de la Charité qui consiste à construire un hôpital sur leur vaste terrain avoisinant l'Orphelinat de St-Sauveur près de la Chapelle de Notre-Dame de Lourdes(28).

L'utilisation des locaux de la Bourse du Travail par les divers syndicats va se poursuivre de façon régulière jusqu'en 1937. Par la suite, et jusqu'en 1946, la Société des débardeurs du Port No. 5, la Fraternité des tailleurs de cuir, l'Association ouvrière de Québec et la Fraternité des wagonniers s'y réunissent de façon régulière(29). Les locaux servent également pour des cours d'art culinaire et de couture(30). À partir de 1939, l'Annuaire Marcotte ne mentionne pas la Bourse du Travail au 692 St-Vallier, mais il

indique à cette adresse les noms des syndicats mentionnés ci-haut. En 1947, une salle de quilles occupe l'immeuble qui abrite, en 1999, des logements et une pizzeria.

Conclusion

Pendant quarante ans les locaux de la Bourse du Travail de la ville de Québec ont servi de lieux de réunions et de discussions à de nombreux syndicats. Que dire des milliers et milliers de débats qui ont eu cours dans ce lieu si important pour les travailleurs, ils ont façonné la vie syndicale, favorisé l'évolution des idées sociales et stimulé la participation active des travailleurs dans la société. Si au début, les dirigeants syndicaux envisageaient de construire un vaste et bel édifice muni de plusieurs commodités et services : salles de réunion, bureau de placement, bibliothèque, salles de loisirs, force est de constater qu'ils ont dû restreindre leurs ambitions, probablement pour des considérations économiques, et acheter un édifice, certes plus modeste, mais dont l'utilité pendant quarante ans est incontestable. Pour de nombreux travailleurs de la ville de Québec, la Bourse du Travail a été un lieu symbolique et il serait souhaitable que les syndicats de Québec demandent aux autorités municipales d'apposer une plaque commémorative sur la façade de cette bâtisse que l'on voit à la photographie annexée.

Notes et références

1 Pour retracer cet historique, j'ai dépouillé plusieurs journaux : Le Soleil, L'Action sociale, L'Action Catholique, l'Événement, The Quebec Chronicle, L'Électeur, Quebec Mercury, La Patrie, Le Quotidien de Lévis, La Vie Syndicale, Le Bulletin du travail et Le Monde Ouvrier. Les deux autres sources consultées sont les procès-verbaux du Conseil de ville de Québec (1894-1903;

1903-1910) et l'Annuaire Marcotte de Québec et Lévis de 1890 à 1975.

2 La Gazette du travail, février 1902, p. 504-507; 3

Jacques Rouillard, Les syndicats nationaux au Québec de 1900 à 1930, Québec, PUL, 1979, p. 90.

4 L'Événement, 4 décembre 1902, p. 2.

5 Le Soleil, 4 décembre 1902, p. 8.

6 Séance du Conseil de Ville, 16 janvier 1903. Procès-verbaux du Conseil de Ville de Québec, 1894-1903, Archives de la ville de Québec, QP1, Mi375.

7 Le Soleil 21 janvier 1903, p. 1 et 7 ; The Quebec Chronicle, 21 janvier 1903, p. 1.

8 Le Soleil, 12 décembre 1904, p. 8.

9 L'Événement, 2 mai 1904, p. 4.

10 Séance du Conseil de Ville, 19 mai 1905. Procès-verbaux du Conseil de ville de Québec, 1903-1910, Archives de la ville de Québec, QP1, Mi376 ; The Quebec Chronicle, 20 mai 1905, p. 1.

11 Le dépouillement des procès verbaux de 1905 à 1907 n'en font pas mention.

12 La Patrie, 8 avril 1910, p. 8.

13 Jean-Claude Dionne, «Documents pour l'étude des expositions et musées pour la prévention des accidents et des maladies du travail au Québec au début du siècle», Labour/Le Travail, automne 1997, p. 199-210.

14 Les Débats de l'Assemblée législative, 12e législature, 2e session, du 15 mars 1910 au 4 juin 1910. Séance de l'Assemblée législative, Cahier n°18, 13 avril 1910, pages 264-267.

15 La Patrie, 14 décembre 1910, p.15; L'Action Sociale, édition quotidienne, 14 décembre 1910, p.8; Le Soleil, 14 décembre 1910, p. 10; The Quebec Chronicle 14 décembre 1910, p. 5; The Quebec Chronicle 15 décembre 1910, p. 5.

16 La Patrie, 17 décembre 1910, p. 41; L'Action Sociale, 21 décembre 1910, p. 24; 14 janvier 1911, p. 6.

- 17 Jacques Rouillard, op. cit., p. 102-104.
 18 Ibid., p. 103.
 19 Ibid., p. 207-208.
 20 Le Soleil, 16 janvier 1918, p. 8.
 21 L'Action catholique, 20 février 1918, p. 1.
 22 L'Action Catholique, 6 mars 1918, p. 1.
 23 Le Soleil, 6 mars 1918, p. 9.
 24 L'Action Catholique, 5 mai 1920, p. 8; 6 novembre 1920, p. 11.
 25 L'Action Catholique, 1 décembre 1920, p. 2.
 26 L'Action Catholique, 24 décembre 1921, p. 16.
 27 L'Action Catholique, 3 octobre 1922, p. 4.
 28 L'Action Catholique, 14 octobre 1921, p.10 ; L'Évènement, 14 octobre 1921, p. 1; Le Soleil, 14 octobre 1921, p. 6.
 29 L'Action Catholique, 26 octobre 1921, p. 8.
 30 Annuaire Marcotte : Québec et Lévis (1935-1950).
 31 L'Action catholique, 1 février 1937, p. 13.



Adresse avant 1955 : 692, rue Saint-Vallier Ouest; adresse après 1955 : 72-76, rue Saint-Vallier Ouest (Photographie fournie par le Service des archives de la ville de Québec).

Marc Comby, *Philippe Vaillancourt. Militant syndical et politique*, Montréal: vlb éditeurs, études québécoises, 2009, 163 pages.

Mathieu Denis

Philippe Vaillancourt, leader de la Fédération des unions industrielles du Québec, puis responsable des services d'éducation de la FTQ, reste une figure méconnue. Il fut pourtant lié à suffisamment de luttes sociales dans les années 1940 et 1950 pour que sa biographie serve l'objectif plus vaste d'une histoire qui reste à écrire : celle du syndicalisme industriel québécois des premières décennies de l'après-guerre. Mais plus qu'aux départements d'histoire, c'est avant tout aux écoles de la formation syndicale que l'auteur Marc Comby semble s'adresser. Non que les premiers n'y trouvent de l'intérêt, mais les secondes y reconnaîtront des thèmes et enjeux directement liés à leurs préoccupations.

Il en va ainsi de l'insistance de Comby sur le double ancrage, syndical et politique, du parcours de Philippe Vaillancourt : son adhésion au parti travailliste CCF au milieu des années 1940 l'aiguillonna vers le travail syndical ; puis, au sein des syndicats industriels, il participa à la création de partis sociaux-démocrates au Québec et au Canada une décennie plus tard. Le parcours de Vaillancourt n'est pas singulier à cet égard, il est presque emblématique d'une génération de militants socialistes tels que ses amis et

compagnons de lutte Jean-Marie Bédard, Roméo Mathieu et Gérard Picard que l'on croise fréquemment au fil des pages. Comby s'attarde donc sur les circonstances de la création du NPD et sur les querelles quant à la forme à donner à ce nouveau parti au Québec : section québécoise du parti fédéral ou parti indépendant. Cette histoire est connue. L'auteur y consacre néanmoins un chapitre inspiré et ébauche quelques pistes originales. Il suggère notamment que les élections provinciales de 1960 ont pu marquer un véritable tournant, annonciateur de l'échec à venir du parti social-démocrate au Québec. Les socialistes en effet, insuffisamment préparés, n'y présentèrent aucun candidat et laissèrent, à l'instar de la CSN et de la FTQ, les travailleurs "voter selon leur conscience". Alors que dans les années précédentes, certaines organisations ouvrières avaient mené la lutte contre le dupplessisme, la victoire qu'emporta le parti libéral en 1960 en faisait l'acteur principal des réformes et retirait aux organisations ouvrières l'essentiel de la force d'impulsion acquise jusqu'alors.

Philippe Vaillancourt comptait parmi les chefs ouvriers les plus fermement opposés au parti libéral. Après la victoire libérale et l'incapacité du NPD (et du Parti socialiste

du Québec) à prendre pied dans la vie politique québécoise, Vaillancourt se retira rapidement de l'action politique pour se consacrer au travail syndical (il n'adhéra pas davantage au MSA/PQ dont le programme n'était pas assez social-démocrate à son goût). Quelques épisodes moins connus de l'histoire syndicale québécoise sont relatés, tels que les luttes des employés municipaux de Montréal dans l'immédiat après-guerre (45-51) ou le conflit de dix-sept semaines qui opposa le fabricant de matelas Simmons à ses ouvriers en 1952 (74-76). Comby montre l'impact de la défaite des travailleurs de Simmons sur la création de la Fédération des unions industrielles du Québec (FUIQ). Vaillancourt, qui avait succédé à son ami Jean-Marie Bédard comme directeur québécois du Congrès canadien du travail - Bédard avait refusé d'appuyer le plan Marshall en 1947 -, fut l'un des éléments dynamiques de la FUIQ, qui comptait quelques-unes des têtes fortes du syndicalisme de l'époque. Il oeuvra notamment au rapprochement des syndicats industriels et des syndicats catholiques au milieu des années 1950.

Les actions communes de la FUIQ et de la CTCC dans les mines et les chantiers navals, puis contre les lois 19 et 20, contrastaient avec les orientations bien moins hostiles au gouvernement des syndicats de métiers de la FPTQ. Vaillancourt eut des mots très durs à l'endroit de la FPTQ pendant toutes ces années. Pourtant, Comby nous montre un Vaillancourt conciliant lors de la fusion de la FPTQ et de sa fédération en 1957. À lire Comby, Vaillancourt aurait alors été partisan de la fusion avec la FPTQ, en vertu du seul principe que l'union des organisations ferait la force du mouvement syndical. Il est possible que Vaillancourt ait adopté une telle logique arithmétique, toutefois

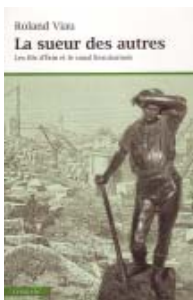
celle-ci l'aurait rapproché de Romuald Lamoureux, son rival de longue date au sein de la FUIQ, et placé en porte-à-faux avec ses proches comme Jacques-Victor Morin et Roméo Mathieu.

Or Philippe Vaillancourt fit aussi partie de ceux qui, laissant Roger Provost de la FPTQ accéder à la présidence de la nouvelle fédération, cherchèrent à l'entourer de secrétaires issus de la FUIQ. Stratégie qui échoua du reste au congrès de fondation à cause de la supériorité numérique des délégués de la FPTQ (94-95). La conclusion que tire Comby de cet échec est un peu déroutante : "Le mariage entre la FPTQ et la FUIQ n'a donc pas donné lieu à la tempête que certains prévoyaient" (96). Pas de tempête, soit, mais à tout le moins une douche froide pour Vaillancourt et ses compagnons qui entraient affaiblis dans la FTQ naissante. On s'interroge devant la lecture pudique que fait Comby des tensions entre syndicalistes de la FUIQ et de la FPTQ. Ainsi décrit-il ailleurs la FUIQ et la CTCC comme "les organisations les plus déterminées à combattre les politiques duppressistes" (140). Vaillancourt avait quant à lui une version des faits plus exclusive : pour lui, elles avaient été les seules tandis que "les autres", comme la FPTQ, "avaient préféré se taire" (105).

Il faut saluer la densité de l'ouvrage. Il est malheureusement parfois desservi par un travail d'édition hâtif. Certaines phrases maladroites - "Tout au long de sa carrière les injustices sociales continuent de le révolter" (137), "Vaillancourt se présente en 1944 dans la circonscription de Québec-Centre au grand déplaisir de sa mère" (28) - auraient pu être relevées par l'éditeur, sans parler des nombreuses coquilles dans les notes et la bibliographie.

Les nouveautés

Roland Viau, *La sueur des autres. Les fils d'Érin et le canal Beauharnois*, Triskèle éditeur, Salaberry-de-Valleyfield, 2010. 327p.



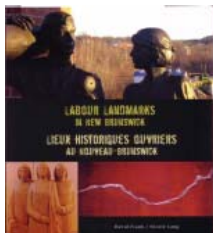
Sait-on que le creusement du premier canal Beauharnois (1842-1845), reliant les lacs fluviaux Saint-François et Saint-Louis, a donné lieu au conflit de travail le plus meurtrier de l'histoire du Canada ? Le dérapage tragique du 12 juin 1843, survenu lors de la grève d'envergure menée par les terrassiers irlandais assignés à l'aménagement de cette liaison navale faite à main d'homme, contraignit d'ailleurs l'État canadien à instituer une des premières enquêtes publiques au pays en devenir.

À la faveur d'une approche où se croisent l'histoire, l'anthropologie et la géographie, Roland Viau jette une lumière crue sur cet épisode marquant de notre passé. Il discute d'abord la question des enjeux financiers liés au projet de canaliser la rive sud du Haut Saint-Laurent au temps de l'Union des deux Canadas. Puis, il raconte comment le grand chantier de Beauharnois

fut conduit, avant de se livrer à une description détaillée de la pénibilité, de l'environnement et des conditions sociales de travail des 2 350 hommes mobilisés. Sa sensibilité au social l'amène également à s'intéresser aux relations des travailleurs immigrants avec la population francophone locale et à faire revivre le quotidien des familles ouvrières irlandaises installées le long du canal en cours.

L'auteur focaliser ensuite son attention sur la grève de 1843. À cette fin, il reconstitue la trame des événements ayant mené à l'affrontement sanglant entre les grévistes et les militaires devant l'auberge *Grant's Inn*, à Saint-Timothée. En réunissant de nouvelles pièces historiques au dossier, il réexamine l'enquête gouvernementale subséquente au drame du «Lundi rouge» pour aboutir à des constats probants. Le bilan des mortalités causées par la violence débridée de la troupe dépêche sur place s'est avéré beaucoup plus lourd que celui retenu par la version officielle. Les enfants irlandais en bas âge, tombés d'inanition, ont été les principales victimes du conflit de travail. Et tout indique qu'une organisation clandestine, une société secrète préfigurant le syndicat, imprimait une direction à la masse des travailleurs

David Frank et Nicole Lang. *Labour Landmarks in New Brunswick/Lieux historiques ouvriers au Nouveau-Brunswick*, Canadian Committee on Labour History, 2010, 111 p.



«Une aventure originale en histoire publique, une tournée de 50 lieux où des familles, des travailleuses et des travailleurs, des syndicats et des communautés ont reconnu la place des travailleuses et des travailleurs dans l'histoire du Nouveau-Brunswick du 20^e siècle. Les lieux historiques ouvriers que nous vous présentons ici se sont dévoilés à nous de diverses façons. Parfois, il s'agit d'hommage aux contributions passées ou actuelles des travailleuses et travailleurs à l'économie provinciale. Souvent, ce sont des monuments commémoratifs à la mémoire de ceux et celles qui ont perdu la vie dans le cadre de leur travail».

Andrée Lévesque. *Éva Circé-Côté. Libre-penseuse, 1871-1949*, Montréal, Les éditions du remue-ménage, 2010, 478 p.



«D'abord poète et dramaturge, Éva Circé-Côté a écrit au fil des ans des centaines de chroniques publiées dans la presse radicale de l'époque. Elle y a défendu, la plupart du temps en empruntant des pseudonymes masculins, des idées qui heurtaient les biens-pensants, notamment le droit au travail des femmes, la réglementation de la prostitution, l'instruction obligatoire et laïque, et surtout, la liberté de pensée. Ses combats contre l'ignorance et l'intolérance, elle les a aussi menés en fondant un lycée laïque pour les filles et en contribuant à mettre sur pied la Bibliothèque municipale de Montréal. En s'attachant au parcours de cette femme exceptionnelle et aux milieux avant-gardistes qu'elle a côtoyés, Andrée Lévesque nous fait revisiter l'histoire du Québec des premières décennies du XX^e siècle, et trace le portrait d'un Québec moins noir qu'on ne l'a représenté, plus complexe et plus ouvert aux influences étrangères».

Michel Morisset. *Politique et syndicalisme agricoles au Québec*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 2010.



«Cet ouvrage traite fondamentalement du développement de l'agriculture dans le cadre plus vaste de la société québécoise. Il met l'accent sur la construction du discours des agriculteurs et sur leurs revendications. Cet ouvrage s'adresse à tous ceux qui s'intéressent à l'agriculture, aux agriculteurs, à leur organisation, l'Union des producteurs agricoles (UPA), et au rôle de ce secteur dans la société québécoise au cours des cinquante dernières années. Il vise à faire le point sur la place qu'a occupée l'agriculture dans l'économie, mais plus encore dans le champ politique et dans l'imaginaire québécois».

Louis Delagrave. *Histoire des relations du travail dans la construction au Québec*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 2010.

«Depuis 1968, une loi particulière régit les relations du travail dans l'industrie de la construction au Québec. Maurice Bellemare, alors ministre du Travail, et les intervenants de l'industrie voyaient dans cette loi une honnête tentative d'adapter le Code du travail et la Loi des décrets de convention collective

au contexte particulier de la construction au Québec. Connue à l'époque sous le nom de Bill 290, la loi a été maintes fois amendée depuis 40 ans, mais elle résiste à l'épreuve du temps».

Paul Labonne et Andrée Yanacopoulo. *Michel Chartrand et Simonne. Un couple engagé*, Montréal, Point de fuite, 2010.



«Mises en évidence des actions parallèles de ce couple, dont on peut dire qu'il est mythique, à savoir qu'il incarne véritablement le Québec».

MÉMOIRES DE MAÎTRISE

Renaud Bécot, *Syndicalisme et environnement en France et au Québec, de 1944 à 1970*, mémoire de master de sciences sociales, mention histoire, École des hautes études en sciences sociales, septembre 2010 (<http://drop.io/ik7idy1>).

Ces dernières années, les enjeux environnementaux ont générés d'importants débats dans les organisations syndicales. Pourtant, les discours syndicaux semblent toujours hésitants. À l'automne 2009, on pouvait ainsi lire dans la presse syndicale que « *les syndicats ont eu du mal à prendre le virage environnemental et à ajouter leurs voix aux organisations qui ont adopté le développement durable. Il y a eu quelques initiatives isolées dans les années 80 et 90, mais rien pour changer la dualité opposant protection des emplois et environnement* »¹. Dans la mémoire syndicale, les préoccupations environnementales ne ferraient pas partie de l'histoire du syndicalisme. Cette mémoire est encouragée par les carences de l'historiographie, qui n'a pas encore étudié ces questions.

Le projet du mémoire « *Syndicalisme et environnement en France et au Québec entre 1944 et 1970* » est né de ce contexte : la mémoire syndicale sur les enjeux environnementaux appelait une réponse historienne documentée. L'étude de la période 1944-1970, au cours de laquelle les

mouvements environnementalistes ne sont pas encore audibles, permet de comprendre quelles sont les préoccupations environnementales propres au mouvement syndical. Ainsi, on interroge la définition même du terme *environnement* à partir de l'expérience syndicale – et non en fonction de préoccupations ultérieures.

Pour cette recherche, les archives de quatre confédérations ont été étudiées : la CSN (CTCC) et la FTQ (FPTQ-FUIQ) au Québec, puis la CFDT (CFTC) et la CGT en France. Le mémoire débute en situant les séquences socio-économiques de l'évolution des représentations de l'environnement dans les organisations syndicales françaises et québécoises. Les deux parties suivantes se concentrent sur les réponses syndicales aux problèmes environnementaux dans le cadre des lieux de production pour la deuxième partie, puis sur le lieu de vie des salariés dans la troisième partie.

Contrairement aux idées reçues, des discours syndicaux sur l'environnement existent très tôt. Quatre séquences marquent l'évolution environnementale des organisations des deux pays : l'après-guerre, la réflexion sur les sources énergétiques, l'essor d'une réflexion critique sur les processus coloniaux, enfin, la radicalisation de la critique sociale dans la décennie 1960. Pour chaque séquence, le mémoire analyse les dynamiques qui se trouvent à l'origine du renouvellement des représentations de l'environnement.

La dynamique la plus constante, tout au long de période, est liée à l'emploi et à l'amélioration des conditions de vie des salariés. Dans l'après-guerre, les confédérations des deux pays sont marquées par un imaginaire productiviste. Dans les images et les discours syndicaux, la densité des fumées industrielles se confond avec l'amélioration des conditions de vie ouvrière. Ces orientations ont des implications sur les modalités de gestion des matières premières. Les syndicats peuvent ainsi revendiquer des mesures de protection des ressources lorsqu'ils estiment que leur raréfaction menace des emplois, tout comme ils peuvent appuyer l'intensification de l'exploitation de ces matières pour créer de nouveaux emplois. La représentation syndicale des ressources naturelles se précise toutefois en fonction des contextes historiques. Dans la décennie 1960, alors que le mouvement syndical québécois pense de plus en plus sa situation économique comme étant dépendante d'investissements étrangers, la gestion des matières apparaît symbolique de la persistance d'une « mentalité coloniale » au Québec. Dès lors, les ressources ne sont plus de simples objets économiques : elles deviennent des enjeux politiques. Prendre le contrôle sur ces ressources, ce serait alors rompre avec la logique coloniale et affirmer qu'une population peut décider elle-même de l'utilisation de ses richesses. À ce titre, les discours syndicaux présentent ces ressources comme un patrimoine appartenant à l'ensemble de la population, préfigurant la notion de « bien commun » tel qu'elle a cours dans les mouvances écologistes. Ces procédés discursifs justifient les revendications confédérales de nationalisations de certaines ressources. Un mouvement similaire de patrimonialisation des ressources se produit aussi en France,

au lendemain de la guerre, alors que les syndicalistes craignent que l'économie française ne soit placée dans une situation de dépendance face aux investissements américaine.

Au travers de ces représentations, c'est une autre définition de l'environnement que l'on voit se dessiner. Une définition forgée en fonction des préoccupations syndicales. L'environnement n'est plus une série de savoirs techniques ou scientifiques, mais un objet de conflits sociaux, qui se comprend à partir de l'expérience propre des salariés.

Le deuxième temps de ce mémoire porte sur la prise en considération des problèmes environnementaux sur le lieu de travail. Il s'agit en effet de l'endroit à partir duquel les syndicalistes développent une connaissance des nuisances industrielles et des problèmes sanitaires. Dès l'après-guerre, d'importants débats ont lieu sur la santé au travail, et des luttes ont lieu pour obtenir la reconnaissance des maladies professionnelles. La définition de la santé que propose alors le mouvement syndical s'appuie alors amplement sur la « salubrité » de l'environnement. Malgré cela, il faut constater que le discours syndical reproduit le clivage, hérité des discours industriels et législatifs, entre « l'intérieur » et « l'extérieur » des lieux de travail. Or, la gestion des nuisances industrielles impose aux syndicalistes de repenser ces frontières. Constatant les pollutions aquatiques ou atmosphériques, ils inventent ainsi, à l'issue de la décennie 1960, de nouvelles formes d'intervention. En mobilisant les institutions publiques ou industrielles, en alertant l'opinion publique, en appelant les salariés à interrompre le travail, les organisations syndicales définissent un nouveau champ d'intervention. Ces pratiques annoncent

l'invention de la notion de « responsabilité sociale et environnementale du travail »². Malgré l'imaginaire syndical imprégné de cette division entre un « intérieur » et un « extérieur » des lieux de travail, les pratiques syndicales nuancent cette vision. Les syndicalistes ont souvent aspiré à intervenir sur la définition des politiques urbaines : organisation des réseaux de transports, construction de zones urbaines conformes aux intérêts des salariés (avec l'intégration d'espaces de loisirs), etc. Toutefois, il faut attendre la radicalisation de la critique sociale pour que ces orientations diverses soient mises en cohérence, permettant de penser un projet plus global d'environnement urbain. Ce qui est désormais en cause, c'est la subordination de l'organisation urbaine aux intérêts économiques. Dans l'après Mai 68, c'est la CFDT qui propose le projet revendicatif le plus abouti en imaginant la notion de « cadre de vie ». Cette notion se présente alors comme la réponse syndicale à l'essor de la notion « d'environnement » dans les politiques gouvernementales. À un environnement défini en fonction de critères techniques ou économiques, les syndicalistes opposent le cadre de vie, c'est à dire l'environnement immédiat, tel qu'il est vécu par les salariés, indissociable de leur propre expérience. Ces orientations – que l'on identifie aussi de manière plus diffuse dans la CSN – s'inscrivent de fait dans les projets de transformation sociale que porte alors la confédération. En défendant un socialisme autogestionnaire, qui s'accomplirait au moyen d'une planification démocratique de l'économie, il s'agit à la fois de réorienter la production en fonction de « *besoins sociaux réels* » et de tenir compte des facteurs de pollutions industrielles. La planification ne

devrait plus se fonder sur des expertises techniques, mais créer des structures pour donner la parole aux salariés, afin qu'ils expriment leurs propres besoins. Le cadre de vie devient l'échelle à laquelle la production doit être réorganisée, pour répondre de manière égalitaire aux besoins sociaux tout en combattant la consommation individualisée (productrice de nuisances supplémentaires).

Tout au long de ce mémoire, on note la prépondérance de trois facteurs dans l'essor et la mutation des préoccupations environnementales des syndicats en France et au Québec : l'importance accordée à la gestion des ressources, la réponse aux enjeux sanitaires, et l'amélioration du cadre de vie des salariés. Les dynamiques constitutives des préoccupations environnementales des syndicats ne se développent donc pas à l'unisson de celles que forgent les élites politiques ou économiques. On assiste à la construction d'une définition singulière de l'environnement. Une définition propre au mouvement syndical.

L'apport principal de ce mémoire est donc de dresser le constat que « *l'identité environnementale* » des confédérations ne se trouve pas nécessairement « *ailleurs* »³ que dans les lieux de l'action syndicale quotidienne, comme les syndicalistes tendent à l'affirmer aujourd'hui. En redécouvrant cette histoire environnementale syndicale, il s'agit finalement de comprendre que, loin d'être antagoniques, les enjeux sociaux et environnementaux ont toujours été indissociables.

Labbé, Pierrick,

«L'union fait la force ? » : la concurrence comme élément déterminant de l'évolution de l'Union Saint-Joseph du Canada, mémoire de maîtrise en histoire, Université d'Ottawa, 2007, 189 p.

Cette thèse aborde le sujet de la concurrence entre l'Union Saint-Joseph du Canada et les sociétés de secours mutuels canadiennes-françaises, entre sa fondation en 1863 et l'atteinte de sa solvabilité actuarielle en 1920. Au départ, cette petite association locale avait pour objectif d'offrir une protection en cas de mort ou de maladie aux travailleurs canadiens-français d'Ottawa.

L'arrivée de nouvelles sociétés de secours mutuels locales et succursales de sociétés fraternelles dans la ville changea le statut de l'association qui n'était plus la seule à vouloir recruter les Canadiens français dans ses rangs. Au début des années 1890, le recrutement devint de plus en plus difficile, au point de menacer sa stabilité financière.

C'est en s'inspirant des sociétés fraternelles que l'Union Saint-Joseph d'Ottawa trouva une solution à cette crise. Une structure administrative de type fédéral fût mise sur pied afin de permettre à l'organisation d'étendre ses activités hors des limites de la ville. Cette société de secours mutuels passa rapidement d'une simple association locale de travailleurs à une grande société nationale, avec des ramifications dans plus de six cents communautés canadiennes-françaises du Canada et des États-Unis.

Cette nouvelle structure administrative transforma le caractère originel de l'organisation en diminuant la démocratie participative, caractéristique importante de sa

gestion avant 1895. Cette situation donnait une grande partie du pouvoir décisionnel à l'élite dirigeante. Ainsi, l'organisation perdit sa vocation de bienfaisance au profit d'une gestion économique plus proche des valeurs actuarielles. Cependant, grâce à sa mission sociale imprégnée d'un catholicisme social et d'un nationalisme canadien-français, elle attira plus de 25000 Canadiens français à participer à ses activités.

Ainsi, durant les années 1910, l'Union Saint-Joseph était devenue une association nationale, luttant pour l'autonomie économique des Canadiens français. Parfois, ses actions dépassaient le secteur économique. Par exemple, son réseau de succursales permit de joindre bon nombre de Canadiens français afin de les réunir pour former ce qui allait devenir l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario.

Jean-Philip Mathieu,

Québec City's Ship Carpenters, 1840 to 1893: Working Class Mobilization and Self-Organization on the Waterfront, mémoire de maîtrise en histoire, Université d'Ottawa, 2009, 160p.

In the nineteenth century, the construction of wooden sailing vessels became the single most important employer in Québec City. Thousands of tradesmen worked as shipwrights in the shipbuilding industry, but although pit sawyers were required at the beginning of the construction process, and ship chandlers were required at the end, it was the ship carpenter who worked from the drawing room until the final launch – they were the backbone of the trade. These workers displayed an extraordinary capacity for mobilization. This study explains that their

extraordinary capacity for mobilization resulted from the trade's remarkable ethnic homogeneity. No less than 90% of ship carpenters were French Canadian, and most lived together in the working class suburb of Saint Roch.

As early as 1840, they went on strike and shut down the port of Québec. By the end of the 18-day work stoppage, they had equipped themselves with one of Canada's first working class organizations, the Société amicale et bienveillante des charpentiers de vaisseaux de Québec. Shortly thereafter, the carpenters were once again on the vanguard of the labour movement, succeeding where so many have failed by incorporating the Quebec Workmen's Benevolent Society. However, the limits of mutual aid societies became clear during the hungry winters that followed the severe economic crisis known as the Panic of 1857. In the fall of 1857, ship carpenters led a massive labour movement demanding that the government provide public works for the starving population.

During the 1860s, there was significant agitation among the working class, and the ship carpenters once again organized themselves in consequence. In 1867, they organized a true trade union, L'Union de protection des charpentiers et des calfats de navires de la ville de Québec, which soon joined a powerful American international. Thus equipped, the ship carpenters waged a furious battle with the shipbuilders over union recognition, which ended after three months, two riots, and one suspicious death. In the 1870s, the shipbuilding industry collapsed and the ship carpenters dispersed, but they left an important legacy, and those workers that took over the carpenters' vanguard role owed them a great debt.

Notes et références

1 Voir le journal *Perspectives CSN*, Octobre 2009, p.17.

2 Voir BURGMANN Verity, « The social responsibility of labour versus the environmental impact of property capital : The Australian green bans movement », *Environmental Politics*, 2000, Vol.9, 2, p.78-101.

3 Voir le journal *Perspectives CSN*, Octobre 2009, p.17.

Grève de la Société amicale et bienveillante des charpentiers de vaisseaux de Québec (1840)

Cette société constitue un des premiers syndicats à Québec dans un secteur, la construction navale, qui représente une activité économique très important pour la ville de Québec. Elle emploie des milliers de travailleurs et elle est en pleine expansion à l'époque quoiqu'il y ait eu ralentissement de l'activité à l'hiver 1840. Les charpentiers déclenchent une grève le 3 décembre 1840 afin de s'opposer à une diminution de leur salaire. Lors d'une seconde assemblée le 12 décembre, ils décident de former un syndicat appelé Société amicale et bienveillante des charpentiers de vaisseaux de Québec. Le 18 décembre, un employeur se rend à leur demande suivi de plusieurs autres la semaine suivante. Les chantiers fonctionnent normalement le 23 décembre, les charpentiers ayant eu gain de cause. En janvier, ils procèdent à l'élection des 12 directeurs de leur syndicat. À cette réunion, 254 charpentiers se joignent alors au syndicat. L'article ci-dessous est intéressant car il est révélateur de la mentalité de l'époque chez les élites voulant que les salaires s'alignent sur les lois de l'offre et de la demande et que les travailleurs tirent aussi profit «de la loi qui règle la rétribution du travail».

(Jean-Philip Mathieu, *Quebec City's Carpenters, 1840 to 1893 : Working Class Mobilization and Self-Organisation on the Waterfront, mémoire de maîtrise en histoire, Université d'Ottawa, 2009*, p. 58-63; Fernand Ouellet, *Histoire économique et sociale du Québec, 1760-1850*, Montréal, Fides, 1966, p. 501).

Coalition d'ouvriers – Nous sommes fâché de voir qu'il s'élève des difficultés entre plusieurs maîtres de chantiers et leurs ouvriers au sujet du prix du travail, les premiers ne voulant donner que trois chelins par jour, et les charpentiers voulant quatre chelins pour la saison d'hiver, la journée étant de huit à cinq, ce qui fait huit heures de travail, en ôtant l'heure allouée pour le diner.

Hier au soir, il s'est tenu à St. Roch, en la maison d'école, une assemblée des ouvriers charpentiers à l'effet de s'entendre entre eux pour exiger des maîtres de chantier le prix de quatre chelins.

En attendant une partie des chantiers sont fermés, et on calcule qu'en conséquence, il y a autour de 6000 travailleurs sans emploi, tant charpentiers que bucheurs et journaliers employés à la construction des vaisseaux. Un pareil état de choses ne saurait durer longtemps sans entraîner une somme de misère lamentable, et nous espérons que les maîtres de chantier et leurs employés, dans leur intérêt commun, viendront bientôt à s'accorder.

C'est la première fois, nous pensons, qu'il s'élève un différend aussi sérieux dans nos chantiers, et les conséquences en seront d'autant plus vivement senties qu'il vient immédiatement à la suite d'une période où les gages étaient si hauts. Malheureusement les classes ouvrières ici comme ailleurs sont sans prévoyance, elles ont vécu l'année dernière comme si les gages de 5s. à 7s. 6d. devaient toujours durer.

Tout en désirant que nos ouvriers obtiennent de bons prix, nous leurs ferons remarquer, comme leur ami, que la démarche qu'ils ont prise n'a produit qu'une plus grande misère à ceux qui y ont eu recours dans d'autres pays. Le seul échec efficace et salutaire contre les exigences des chefs d'industrie, est la concurrence entre eux, laquelle se règle sur la somme de travail dont ils ont besoin combinée avec le nombre d'ouvriers sur la place. Y a-t-il plus d'ouvriers que d'ouvrage, les salaires doivent nécessairement baisser. De même y a-t-il plus d'ouvrage que d'ouvriers, les prix devront aussi nécessairement hausser : c'est ce qui s'est vu l'année dernière, où les maîtres de chantiers pressés par les commandes qu'ils avaient reçues offraient aux ouvriers les prix les plus élevés. Cette année, sans doute, ils ont moins d'ouvrage de commandé, ou les prix qu'ils attendent eux-mêmes sont plus bas, et ils offrent moins; car nous ne pouvons supposer qu'ils voudraient spéculer sur les besoins de leurs employés, leur donner de petits gages, tandis qu'ils sont assurés de prix élevés. Et quand ce serait le cas, l'ouvrier n'a là encore d'autre remède salutaire, que la concurrence entre les maîtres de chantiers. Le bas prix de la main-d'œuvre fera mettre beaucoup d'ouvrages sur le chantier, et la grande somme d'ouvrage à faire fera hausser les gages. C'est là la loi qui règle la rétribution du travail, et vouloir en établir d'autres, c'est se préparer de plus grands maux que celui dont on veut se délivrer.

Le Canadien, 4 décembre 1840, p. 1-2.

SAUVONS LA MÉMOIRE OUVRIÈRE !

Vient d'être créée l'APM, les Archives Passe-Mémoire, pour sauvegarder l'histoire des gens de toutes origines sociales, à partir de toutes formes de témoignages. L'organisme veut recueillir, conserver et mettre à la disposition des chercheurs et des chercheuses des écrits personnels tels les journaux intimes, les autobiographies, la correspondance, les mémoires non publiés. L'APM désire que ces échanges puissent être sauvés de l'oubli et accessibles pour les générations futures.

Ainsi, les luttes ouvrières sont décrites dans les journaux, dans les procès-verbaux, mais l'impression des personnes qui y ont participé, qui en ont été touchées, est trop souvent perdue.

Les écrits recueillis par l'organisme permettront aux spécialistes en histoire de se pencher non seulement sur l'histoire ouvrière mais aussi sur l'histoire des sentiments, de la sexualité, des relations personnelles qui ne s'expriment pas aujourd'hui comme en 1910, encore moins comme en 1810. Pour étudier ces changements, les écrits personnels sont des sources précieuses.

L'organisme appelle les personnes qui détiennent de tels documents à lui en faire don. Elles signent une entente dans laquelle elles décident elles-mêmes des conditions de consultation. Ainsi les documents déposés seront offerts à la consultation des chercheurs dès maintenant, dans quelques années ou à la mort des personnes concernées. On peut envoyer

les documents à l'adresse : C.P. 44567, avenue Barclay, Montréal, H3S 2W6.

Des fonds sont déjà disponibles au catalogue et un Bulletin sera publié pour les membres de l'APM.

Pour plus d'information sur l'APM, sur les fonds déjà conservés et sur l'adhésion à l'organisme, voir le site <http://www.archivespassememoire.org>.

Les personnes responsables sont :

Andrée Lévesque, historienne,
Diane Gervais, ethnologue,
Magda Fahrni, historienne.

